

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Centre Hospitalier Universitaire
Rabat-Salé

*(Approuvé par le Conseil
d'administration du 16/4/98)*

**TARIFICATION DE CERTAINS ACTES ET PRESTATIONS
DE RADIOLOGIE RENDUS PAR LE CHU ET NE FIGURANT PAS
DANS LA NOMENCLATURE ACTUELLE**

Certains actes et prestations rendus par le Centre Hospitalier Universitaire de Rabat-Salé n'ont pas été prévus par les textes désignés ci-après :

- l'arrêté du ministre de la santé publique n° 1341-77 du 2 moharrem 1398 (13 décembre 1977) fixant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages femmes et auxiliaires médicaux;

- l'arrêté du ministre des affaires sociales no 221-98 du 30 ramadan 1418 (29 janvier 1998) fixant les tarifs des actes et prestations rendus par les centres hospitaliers.

Pour combler ce vide, une commission composée de médecins radiologues du CHU a procédé à l'assimilation de ces actes et prestations et a proposé de les doter des coefficients désignés ci-dessous, et ce conformément aux dispositions de l'article 7 (1er alinéa) de l'arrêté du ministre des affaires sociales n° 221.98 du 29 Janvier 1998, susvisé.

Il est demandé par conséquent aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la tarification ci-après, et ce conformément aux dispositions de l'article 6 du Décret n° 2.86.74 du 05/07/88 et de l'article 7 (2° alinéa) de l'arrêté n° 221-98 du 29/01/98 précité =

TARIFICATION DES ACTES ET PRESTATIONS

**DE RADIOLOGIE RENDUS PAR LE CHU ET NE FIGURANT PAS
DANS LA NOMENCLATURE ACTUELLE**

Nature de l'examen	Localisation	Coefficient en Z	Prix en DH
1) TDM (scanner)	Crâne simple (sans contraste)	Z = 100	= 750,00
	Crâne simple (avec contraste).....	Z = 140	= 1050,00
	Crâne spécial	Z = 200	= 1500,00
	Rachis (sans contraste)	Z = 140	= 1050,00
	Rachis (avec contraste).....	Z = 200	= 1500,00
	Myelo TDM	Z = 220	= 1650,00
	Genou-Bassin Extrémités (sans contraste).....	Z = 140	= 1050,00
	Genou-Bassin Extrémités (avec contraste)	Z = 200	= 1500,00
	Thorax	Z = 200	= 1500,00
	Abdomen	Z = 200	= 1500,00
	Abdomino-pelvienne	Z = 220	= 1650,00
	Thorax avec étude surrénale	Z = 220	= 1650,00
	Scano-pelvimétrie	Z = 70	= 525,00
	Scandentaire	Z = 200	= 1500,00
	Angiographie par TDM.....	Z = 250	= 1875,00
	Biopsie sous TDM.....	Z = 200	= 1500,00
	2) Echographie	Parties Molles thyroïde - Mammaire Testiculaire	Z = 60
Abdomino-pelvienne.....		Z = 70	= 525,00
Abdomen ou Pelvienne		Z = 50	= 375,00
3) Echo-doppler	Cervicale	Z = 100	= 750,00
	Membres : artères ou veines	Z = 100	= 750,00
	Abdominale.....	Z = 100	= 750,00
	Testiculaire.....	Z = 100	= 750,00
4) Radiologie interventionnelle	Drainage	Z = 20	= 150,00
	Cholangioretrograde	Z = 20	= 150,00

N.B:

La valeur de la lettre clef Z (Actes de radiologie) = 7,50 DH.

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Centre Hospitalier Universitaire
Rabat-Salé

**TARIFICATION DE L'ACTE DE TRAITEMENT
PAR MULTIBAGUES RENDU PAR LE CHU ET NE FIGURANT PAS
DANS LA NOMENCLATURE ACTUELLE**

L'acte de traitement par multibagues effectué par le centre de Consultation et de Traitement Dentaires du C.H.U de Rabat-Salé n'a pas été prévu par les textes désignés ci-après:

- l'arrêté du ministre de la santé publique n° 1341-77 du 2 moharrem 1398 (13 décembre 1977) fixant la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages femmes et auxiliaires médicaux,-.

- l'arrêté du ministre des affaires sociales n° 221-98 du 30 ramadan 1418 (29 janvier 1998) fixant les tarifs des actes et prestations rendus par les centres hospitaliers.

Pour combler ce vide, et devant l'impossibilité de trouver dans la nomenclature un acte auquel peut être assimilé l'acte de traitement multibagues, une commission composée de spécialistes, a procédé à l'évaluation technique de cet acte qui a donné le résultat suivant =

UN ACTE TRAITEMENT MULTIBAGUE COMPREND=

* 8 bagues: 60 DHS X 8	= 480 DHS
* 20 brackets , 30 Dhs X 20	= 600 DHS
* La colle -	= 150 DHS
* Les fils et accessoires	= 150 DHS
* Force extra orale	= 400 DHS
* Actes de traitement et de suivi (1 2 fois par ans) chaque acte est assimilé à D20	= 2400 DHS
Perte des brackets et des bagues (au cours du traitement)	= 700 DHS
	<hr/>
	4880,00 DHS